Durée du congé

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est d'une durée maximale de :

* 25 jours (samedi, dimanche et jour férié compris) pour la naissance d'un enfant ;
* 32 jours pour une naissance multiple.

Il doit débuter immédiatement après le congé de naissance de 3 jours payé normalement par votre employeur, comme s'il avait été travaillé et comme prévu par le code du travail (article L.3142-1).

Vous pouvez prendre votre congé de paternité et d’accueil de l’enfant **en une seule fois ou en plusieurs fois**. Sa durée peut être décomposée en plusieurs périodes :

* **une première période obligatoire de 4 jours** qui interdit de travailler en même temps, elle doit débuter immédiatement après votre congé de naissance de 3 jours ;
* **une seconde période de 21 jours en cas de naissance simple ou de 28 jours en cas de naissances multiples**. Cette seconde période de congé n’est pas obligatoire et peut être fractionnée en 2 parties dont la plus courte est au moins égale à 5 jours. Elle doit débuter dans un délai de 6 mois à compter de la naissance de votre enfant.

[Congé de paternité et d'accueil de l'enfant | ameli.fr | Assuré](https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/famille/maternite-paternite-adoption/conge-paternite-accueil-enfant)